la direction et d'après les plans de M. Victor Caillat, architecte de la ville de Paris.

La dépense totale s'est élevée à 7,400,000 francs.

Cette construction, qui est d'un effet monumental, offre de bonnes dispositions intérieures, et est, au point de vue des aménagements, un type particulier à signaler.

L'exécution des fondations de cet édifice a rencontré, comme pour celles du Tribunal de Commerce et pour les mêmes causes, de grandes difficultés, qui ont été vaincues par M. Caillat.

Prison de la Santé. — La maison d'arrêt et de correction située rue de la Santé, XIVe arrondissement, dans l'ancien enclos de la Charbonnerie, a été édifiée en remplacement de la prison des Madelonnettes, qu'on a dû démolir pour livrer passage à la rue Turbigo.

L'ensemble des bâtiments se divise en quatre parties : l'administration et ses dépendances, le quatier des prévenus, l'infirmerie et le quartier des condamnés.

Les bâtiments d'administration sont disposés au pourtour de la cour d'entrée; ils ont deux étages sur rez-de-chaussée.

Le premier quartier, celui des prévenus, disposé suivant le système cellulaire déjà appliqué à Mazas, se compose de quatre constructions rayonnant autour d'un bâtiment central.

L'autre, celui des condamnés, est établi autour de deux préaux; les ateliers, les chauffoirs, réfectoires et promenoirs sont au rez-de-chaussée, les dortoirs cellulaires sont aux étages supérieurs.

Toute la prison est chauffée par un appareil unique. La superficie totale est de 128,000 mètres environ. Celle des bâtiments est de près de 10,000 mètres. La dépense totale s'est élevée à 6,600,000 francs.

Cette prison est un résumé des améliorations réclamées depuis longtemps dans les établissements de ce genre. Elle forme un ensemble des plus satisfaisants; les dispositions ainsi que les aménagements extérieurs sont excellents.

Cette construction, qui après la prison Mazas est la plus considérable qui ait été édifiée depuis longtemps, fait grand honneur à son auteur, M. Vaudremer, architecte de la ville de Paris; elle lui a valu la médaille de mérite.

2° DIVISION. -- ÉDIFICES RELIGIEUX.

Église Saint-François-Xavier. — Cette église, consacrée au culte catho-